

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 AVRIL 2018 à 17 h 30**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

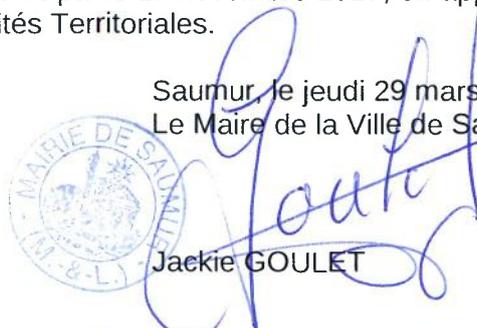
Présentation du Conseil Municipal des Enfants

- 0 Approbation des procès verbaux des séances du Conseil Municipal des 15 décembre 2017, 9 janvier 2018 et 9 février 2018
- 1 Rythmes scolaires - Organisation du temps scolaire – Avis du Conseil Municipal
- 2 ZAC Vaulanglais-Noirettes – Bilan de la mise à disposition au public du dossier de création modificatif n°2 et des avis recueillis
- 3 ZAC Vaulanglais-Noirettes – Approbation du dossier de création modificatif n°2
- 4 ZAC Vaulanglais-Noirettes – Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique
- 5 Construction d'une Maison des Sports de Combat – Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)
- 6 Descente du Gaillardin à Dampierre-sur-Loire – Effondrement de terrain – Études de danger et de vulnérabilité du site – Prise en charge des frais de relogement – Demandes de subvention
- 7 Exercice 2018 – Attributions de subventions
- 8 Engagement dans la démarche Cit'Ergie – Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- 9 Contrat de ville - Première programmation 2018 - Approbation
- 10 Convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2017-2018
- 11 Convention relative à la mise en œuvre de la mission de prévention spécialisée par l'association ASEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) 2018-2019 - Approbation
- 12 Accessibilité – Mise à jour de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour les établissements recevant du public

- 13 Personnel Municipal – Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 14 Emplois saisonniers 2018 – Détermination du nombre de postes et des conditions de rémunérations
- 15 Gratification des stagiaires dans le cadre des formations BAFA et BAFD
- 16 Association Ville Internet – Adhésion 2018
- 17 Base nautique et de loisirs Millocheau – Poursuite du programme d'amélioration de l'attractivité – Demande de subvention
- 18 Installations classées pour la protection de l'environnement – SAS TPPL – Demande d'autorisation d'étendre la carrière au lieu-dit " Le Bois des Monteaux " à Vivy et demande d'autorisation de défrichement – Avis du Conseil Municipal
- 19 Admission en non-valeur de créances éteintes
- 20 Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 – Volet Grandes Priorités
- 21 Appel à projets – Restauration et aménagement des parcs et jardins – Demandes de subventions
- 22 16 rue du Mouton à Saumur – Acquisition d'un ensemble immobilier appartenant à Monsieur Patrick PERSAULT
- 23 Rue du Vieux Bagneux à Bagneux – Échange de terrains avec Madame Hélène FIN-SCHNEIDER
- 24 Lotissement "Les Prés Hauts II" à Bagneux – Impasse de la Tourelle – Rétrocession au profit de la Ville de Saumur
- 25 Site du Breil – Lieu-dit "Prairie des Godets" à Saint-Hilaire-Saint-Florent – Création d'une station de distribution de Gaz Naturel Véhicules – Avenant au bail emphytéotique entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire - Cession d'un terrain au profit de la SAS Saumur Energies Vertes (SEVE)
- 26 Rue des Carabiniers de Monsieur à Saumur – Réalisation d'une résidence par le groupe Réside Études – Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) - Acquisition de locaux par la Ville de Saumur
- 27 Église Notre-Dame de la Visitation - Rue Paul Bert à Saumur – Demande de désaffectation auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 17 novembre 2017, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le jeudi 29 mars 2018
Le Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).